

L'an deux mille quatorze, le vendredi 19 septembre, à 20 H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Vente parcelle lotissement Buisson d'Argent,
- Indemnités de conseil 2014 aux comptables du Trésor,
- Direction des Routes, délaissé RD45,
- Création poste Temps Activités Péri-scolaires,
- Renouvellement contrat à temps non complet,
- ATSEM avancement en grade et régime indemnitaire
- Contrat téléassistance Halte nautique Urbaflux
- Décisions modificatives
- Adhésion Fondation du Patrimoine
- Questions diverses

L'an deux mille quatorze, le vendredi 19 septembre à 20H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger.

Présents : M^{rs} Roger NACCACHE, Bruno MARTINET, Patrice CLAMOTE, Olivier LE CAM, Luc GOLDENBERG, Hervé COLINOT, Bertrand SERVOIS, Sébastien JORANDON
Mmes Christelle BARRIERE, Martine METENIER, Caroline SAILLARD, Sandrine VOCORET.

Excusée : Céline ROBERGE

Secrétaire de séance : Martine METENIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de répondre favorablement à la proposition de Madame GODARD et monsieur SICOT souhaitant acquérir le terrain situé à côté de leur propriété au « Buisson d'argent » parcelle AI 107 de 1040 m² pour un montant TTC de 10 400 €.
- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame TANGUY Christine, receveur municipal, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut.
- Depuis l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales 45 et 51 à l'entrée de l'agglomération de Beffes, un délaissé de la RD45 n'est plus utilisé. Cette section de route départementale n'étant plus d'aucune utilité pour le Département il a décidé de le déclasser. Suite à la proposition du Département Direction des Routes et des Bâtiments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le déclassement de ce délaissé et de l'intégrer au domaine public communal à titre gracieux,
- décide de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel à temps non complet : 17H 30, 11^{ème} échelon indice brut 393 indice majoré 358 pour l'animation de la cantine, des Temps Activités Péri-scolaires et du Centre de Loisirs sans Hébergement pour une durée d'un an, du 01/10/2014 au 30/09/2015.

- décide de renouveler, pour un an, à compter du 01/11/2014, le contrat d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel de Mme TRASSARD Fabienne à temps non complet : 17H 30 qui se termine le 31/10/2015.
- décide d'adhérer à la fondation du patrimoine et de donner la somme de 50 €,
- accorde une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « les p'tits loups » (création association pour les enfants de l'école),
- désigne Bruno MARTINET délégué suppléant au S.I.V.O.M en remplacement de monsieur BUFFET-MARTIN Emile

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger